

CIM/LC-2082

Paris, 23 août 2021

Aux **Directeurs de la musique et Directeurs des départements des relations internationales des organismes de radiodiffusion**cc : **Délégués de la TIC**

| |
|--|
| <p align="center">67ème TRIBUNE INTERNATIONALE DES COMPOSITEURS Belgrade, Serbie, du 12 au 15 octobre 2021</p> |
|--|

Madame, Monsieur,

Votre organisation est invitée à participer à la 67ème session de la Tribune Internationale des Compositeurs (TIC) qui se tiendra à Belgrade, du 12 au 15 octobre 2021. Nous sommes très heureux d'annoncer que ce programme phare du Conseil international de la musique se tiendra pour la première fois en Serbie, grâce à l'invitation de notre partenaire, Radio Television of Serbia – Radio Belgrade.

La pandémie de Covid-19 a touché l'ensemble de l'écosystème musical ; les radios et la musique contemporaine ne font pas exception. C'est pour cette même raison que, après avoir annulé l'édition 2020 et en étroite coopération avec ses partenaires, le CIM a décidé de ne pas annuler cette année la Tribune, qui sera une plateforme encore plus essentielle d'échange et de promotion de la musique contemporaine.

Depuis la création de la TIC en 1955, quelque 400 compositeurs ont été promus et leurs œuvres diffusées des milliers de fois dans le réseau des radios participantes. Après 65 ans, la TIC continue d'être aujourd'hui **la plate-forme la plus importante pour la promotion de la musique contemporaine** par le biais d'une émission radiophonique avec plus de 800 diffusions des œuvres sélectionnées au cours de la dernière saison. En outre, la TIC est une occasion inestimable de rencontrer des collègues du monde entier et de partager à propos de musique contemporaine.

Les œuvres sélectionnées et recommandées bénéficieront de l'exposition unique offerte par les émissions à travers le réseau des radios participantes. En outre, les compositeurs sélectionnés dans les deux catégories se verront offrir une opportunité supplémentaire. Le CIM offrira une bourse au compositeur sélectionné dans la catégorie générale tandis que pour la catégorie des moins de 30 ans, grâce à notre partenariat avec la radio suédoise, le compositeur sélectionné bénéficiera d'une commande ainsi que d'un programme de courte résidence (avec enregistrement et diffusion en direct) avec l'Ensemble Norrbotten NEO de Suède.

Le nouvel Règlement de la Tribune est joint en annexe ; nous vous invitons à le prendre en considération lors de la préparation de votre participation. Nous voudrions attirer votre attention sur le fait que **la répartition du temps par pays/délégation est de 30 minutes**. Vous n'êtes pas obligé d'utiliser toutes les 30 minutes autorisées ; cette durée totale étant une limite maximale et non un minimum.

Nous vous prions également de bien vouloir vous assurer que l'enregistrement présenté comporte **un enregistrement des prononciations correctes des titres des œuvres et des noms des compositeurs et des artistes**. Les délégués des dernières éditions de l'IRC se sont félicités de cet ajout comme étant très utile pour la présentation des émissions.

Toute proposition de modification du Règlement de votre part doit être envoyée par écrit accompagnée de votre réponse à cette invitation.

Lieu

Toutes les sessions d'écoute auront lieu à:

**Radio Belgrade
Studio 6
Hilandarska 2, Belgrade, Serbia**

En coopération avec nos collègues en Serbie, nous préparons un programme riche pour le réseautage, le renforcement des capacités et aussi pour donner aux délégués un avant-goût de la scène musicale dynamique serbe.

Vous trouverez le programme préliminaire ci-joint. Veuillez noter que les délégués sont invités à un **cocktail de bienvenue**. Un programme plus détaillé suivra dans les semaines à venir.

Hébergement

Nous sommes actuellement en train de négocier pour vous avec certains hôtels de Belgrade afin d'obtenir les meilleurs tarifs et la solution la plus proche au lieu de la réunion. Des informations plus détaillées suivront prochainement.

Matériel de présentation

Comme indiqué dans le Règlement, les enregistrements, les notes (analytiques / biographiques) et les notes devraient de préférence être apportés à Belgrade par votre délégué ; sinon, ils peuvent être envoyés **au moins deux semaines avant** la réunion à l'adresse suivante:

International Rostrum of Composers
Ivana Neimarevic
RTS - Radio Beograd - Treći program
Hilandarska 2
11000 Belgrade
Serbia
+381 11 6553263/+ 381 11 655 3265

Serveur FTP de la Tribune

Les radios participantes sont invitées à **télécharger à l'avance** leurs œuvres présentées sur le serveur FTP de la Tribune. Prière de veiller à ce que les enregistrements **soient conformes aux standards UER. Pour plusieurs d'information ; veuillez consulter le lien suivant : <https://tech.ebu.ch/publications/r128s1>**

Vous pouvez utiliser un logiciel client FTP (Filezilla ou autre) en utilisant les informations d'identification suivantes :

Téléchargement

Adresse FTP: ftp://filexchange.ebu.ch
Login: mbrupload
Mot de passe : ftp2euroradio

Pour télécharger les œuvres présentées sur vos ordinateurs (disponibles **à partir du 10 octobre**)

Adresse FTP : ftp://filexchange.ebu.ch

Login : **mbrdownload**
Mot de passe : ftp2euroradio

Si vous rencontrez des problèmes pendant le téléchargement, vous pouvez transférer les fichiers via Wetransfer (ou similaire) adressé à rostrum@imc-cim.org

Formulaires d'inscription et de présentation

Veillez compléter le **formulaire d'inscription ainsi que les annexes** ci-jointes; s.v.p. les retourner au Secrétariat du Conseil international de la musique **avant le 13 septembre 2021** à l'Assistante chargée de projet e communication du CIM, Giulia Zaghini : g.zaghini@imc-cim.org

Prière de suivre exactement les instructions contenues dans les documents ci-joints.

Le Secrétariat de la TIC s'efforcera de rendre disponibles les formulaires complétés sur le site internet du CIM à partir de la première session d'écoute.

Frais de participation

Veillez noter que les frais de participation à la session 2021 s'élèvent à **700 €** par organisme de radiodiffusion. Une facture vous sera envoyée après votre inscription ; **les paiements doivent être effectués avant le 13 septembre 2021.**

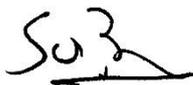
Nouveaux et anciens participants

Nous vous prions de noter que les organismes de radiodiffusion qui prévoient de participer pour la première fois ou après une certaine période d'absence à la Tribune, ne sont pas tenus d'avoir diffusé les œuvres sélectionnées et recommandés de la dernière Tribune. Les obligations de radiodiffusion (des œuvres présentées à la Tribune 2019 ou à la Hidden Treasure Mixtape 2020) entreront en vigueur seulement à la participation effective à la Tribune 2021.

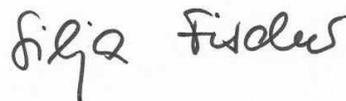
Annonce des résultats

Veillez noter que l'annonce des résultats se fera lors d'une conférence de presse qui se tiendra le **vendredi 15 octobre à 13h00.**

Dans l'espoir de pouvoir bénéficier de votre contribution et participation à cette nouvelle Tribune 2021, recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.



Evert Van Berkel
Président de la TIC



Silja Fischer
Secrétaire de la TIC

p.s. Nous attirons l'attention des pays dans l'incapacité de se faire représenter par un délégué sur les possibilités de participation mentionnées à l'article 3.2.2 du Règlement. Veuillez nous faire part si vous souhaitez bénéficier de cette alternative.